

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/11/2018

- 2018 062 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIEIL POUR L'ACHAT DE GAZ ET D'ELECTRICITE :

Le conseil municipal

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune d'AUZOUER EN TOURAINE a des besoins en matière :

- fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur;

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), Energie Eure-et-Loir (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune d'AUZOUER EN TOURAINE au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune d'AUZOUER EN TOURAINE au groupement de commandes précité pour :
 - o fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
 - o fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergies de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'AUZOUER EN TOURAINE et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'AUZOUE EN TOURAINE

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion au groupement de commande du SIEIL pour l'achat de gaz et d'électricité.

- 2018_063 : INSTAURATION DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIERS PROVISOIRES :

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

- 2018_064 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE :

Suite à la mise en place du REU : le Répertoire d'Election Unique en 2019, nous devons désigner un délégué titulaire du conseil municipal de la commune.

Le candidat titulaire est Monsieur Emmanuel HOFMAN.

- 2018_065 : CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES CHAUDIERES GAZ AU GYMNASSE ET MAIRIE :

Plusieurs devis ont été demandés pour la maintenance des chaudières gaz de la mairie et du gymnase :

- FRESNAY Romain : pas de réponse
- PROUST : Pas de réponse
- BISSON Rémi pour un montant de 551.36 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BISSON pour un montant de 551.36 € TTC.

- 2018 066 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES LOISIRS AUZOUERIENS POUR 2018 :

Suite à la demande de subvention exprimée par les Loisirs Auzoueriens, le Conseil Municipal décide après avoir voté à mains levées de ne pas leur attribuer une subvention pour 2018 car nous avons déjà versé une somme de 390 €.

- 2018 067 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR LE LYCEE BEAUREGARD POUR UN VOYAGE A MALTE

- :

Le Conseil Municipal est avisé de la demande de subvention pour trois élèves de la commune pour un séjour à Malte dans le cadre d'un projet pédagogique pour le Lycée des Métiers de Beauregard et celui-ci accepte de verser une somme de 135 € (ce qui correspond à 3x45€).

- 2018 068 : ACHAT DE JEUX D'ENFANTS POUR L'AIRE DE LA POMMELIERE ET POUR LE PLATEAU DE BASKET A L'ECOLE :

Plusieurs devis ont été demandés l'achat de jeux pour l'aire de la Pommelière et pour le plateau de basket derrière le gymnase :

- MEFRAN COLLECTIVITE : 7 609.20€ TTC

- PASSE SPORT : 10 066.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITE pour un montant de 7 609.20€ TTC €.

QUESTIONS DIVERSES :

- INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- la vente d'une parcelle à VTH par la Communauté de Commune du Castelrenaudais à Bec Sec,
 - la demande de subvention F2D 2019,
 - la non prise de compétence des EU et AEP par la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
 - l'étude financière par l'ADAC pour le projet de la Mairie,
 - le projet éolien,
 - l'affaire Chauveau,
 - le bilan des travaux 2018,
 - le bulletin municipal 2019,
 - les résultats de la journée du 11 novembre,
 - la modification du jour des essais hebdomadaires de la sirène POI de l'entreprise Synthron (maintenant le mercredi à 12h00 et non le vendredi 14h00)
 - l'arrêté de mise en demeure de Synthron,
 - le rapport de contrôle de concession 2016 du SIEIL,
 - l'arrêté de permission de voirie sur la RD 46 pour la réhabilitation du réseau assainissement,
 - la lettre de remerciement de l'école pour la formation défibrillateur,
 - Après le COPIL de la SEPANT prévu le 6 décembre 2018 à Nazelles-Négron, il est envisagé la visite du cimetière (suite au fleurissement et à l'aménagement des allées).
- Monsieur PAPIN présente la note synthétique sur l'activité du SIEIL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 et le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 20 décembre 2018 à 20h00.